



# PRÉSENTATION

Depuis le début d'année 2023, les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) se déclinent Hors les Murs en proposant une intervention médico-sociale à domicile.

Une équipe pluridisciplinaire intervient sur le lieu de vie de la personne : logement précaire, structures d'hébergement, sans domicile, squat. L'intervention de cette équipe Mobile s'adresse à un public en situation de précarité nécessitant une prise en charge médicale en lien avec une pathologie chronique. L'intervention peut se réaliser quel que soit le statut administratif de la personne et quel que soit son lieu de vie.

Le dispositif propose un accompagnement global qui doit permettre à la personne accompagnée de :

- d'avoir recours à la prévention et au soin
- reconstruire le lien avec les dispositifs de santé droit commun
- être soutenu dans la vie quotidienne
- bénéficier d'un accompagnement social dans les domaines du droit au logement, de l'insertion professionnelle et administrative.

Les ACT Mobiles peuvent également intervenir en prévention des ruptures de parcours, en amont ou en aval d'une demande ACT (avec hébergement).



## SECTEUR D'INTERVENTION

Les ACT Mobiles de l'association Habitat Insertion interviennent sur l'arrondissement de Béthune.

## MODALITÉS D'ADMISSION

- Compléter et adresser le dossier de demande d'admission (volet médical et volet social), disponible au téléchargement



- Une rencontre avec l'équipe médico-sociale est fixée afin d'effectuer une évaluation de la situation



- l'entrée sur le dispositif est validée ou non par l'équipe de direction et le médecin coordinateur



- une réponse est apportée

## QUI PEUT EFFECTUER LA DEMANDE ?

L'équipe Mobile ACT peut intervenir de sa propre initiative ou à la demande :

- des professionnels de santé de droit commun, en appui de leur intervention
- des gestionnaires de structures des dispositifs Accueil Hébergement Insertion
- des travailleurs sociaux ou professionnels de santé intervenants sur l'arrondissement de Béthune (CCAS, MDS, centres de santé, accueil de jour...)
- les associations d'aide au malade
- des bailleurs sociaux, etc...

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge proposée doit permettre à la personne accompagnée d'atteindre l'autonomie dans le domaine de la santé et de la vie quotidienne.

Les interventions se proposent à la fois en individuel (visite à domicile, rencontre sur le lieu d'hébergement de la personne, entretiens individuels) et en collectif (activités de socialisation, actions de prévention).

## PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Les ACT Mobiles permettent d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité et proposent un accompagnement basé sur une évaluation globale de la situation à la fois :

- sociale : aide aux démarches administratives, ouvertures de droits, parcours résidentiels
- médicale : délivrance de soins, appui à l'hospitalisation, bilan de santé, éducation thérapeutique, coordination du parcours de soin.

